

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

vendredi 15 juillet 2011

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

L'abbé Guépin atteste la libre diffusion des sermons de Mgr Lefebvre voulue par l'archevêque



L'abbé Guépin dans sa chapelle de Nantes

« Monseigneur m'avait donné l'autorisation de faire une copie de ces enregistrements pour mes archives personnelles avec la permission de faire connaître son enseignement »

« J'atteste ici que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X n'a pas la pleine propriété de ces sermons et de ces conférences publiques ... Cette attitude de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est désolante car elle devrait plutôt se réjouir de la diffusion des propos de Mgr Lefebvre pour le plus grand bien des âmes. » Abbé Guépin

ANNONCE : les documents des attaques de Mgr Fellay contre l'abbé Schoonbroodt sont consultables sur le site : <http://fides-facta.info>

Le 29 mars 2011, l'abbé Guépin a pris position en soutenant les ESR, lors de l'attaque judiciaire de la FSSPX (District de France – Abbé de Cacqueray) en référé contre les Éditions Saint-Remi qui venaient de mettre en vente, en trois tomes, la version intégrale (jamais diffusée par la FSSPX depuis 20 ans) de 219 sermons publics de Mgr Lefebvre.

À l'heure où Mgr Fellay et les abbés Schmidberger et Cacqueray (et Maximilien Krahe) portent plainte au pénal auprès du Procureur du Roi de Belgique, contre l'abbé Schoonbroodt, pour l'accuser d'avoir fait connaître des sermons publics de Mgr Lefebvre, il importe de faire connaître ce témoignage d'un proche historique de Mgr Lefebvre. L'abbé Guépin, qui avait la confiance du fondateur de la FSSPX, restitue fidèlement la pensée de l'archevêque.

Mgr Fellay montre, par son comportement, sa volonté de plaire à la Rome apostate, et de faire disparaître les éléments les plus offensifs contre l'église Conciliaire, du combat de son consécuteur.

Cette prétention inouïe de Mgr Fellay de vouloir restreindre la diffusion des sermons publics de Mgr Lefebvre, n'a pas de précédent dans l'histoire de l'Église qui a toujours voulu donner à la prédication épiscopale le plus large écho possible, sans considération commerciale ou de censure de la parole des prélats catholiques.

Jusqu'à quand les clercs et les fidèles de la FSSPX accepteront-ils que Mgr Fellay trahisse ainsi Mgr Lefebvre en allant contre sa volonté et contre la Tradition de l'Église en matière de sermons ?

Voici le fac-similé du témoignage historique d'un prêtre qui avait toute la confiance de Mgr Lefebvre et qui fait honneur à cette estime, en lui restant fidèle, sans chercher à plaire à la Rome apostate.

Lettre de l'abbé Philippe Guépin

Abbé Philippe GUÉPIN
Chapelle du Christ-Roi
98, rue d'Allonville
44 000 NANTES

Nantes, le mardi 29 mars 2011

ÉDITIONS SAINT REMY

Objet : Attestation

Cher Bruno,

Suite aux poursuites judiciaires menées à votre encontre par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, ce serait lâcheté de ma part de garder le silence. Je me dois de défendre la vérité mise à mal par ceux qui vous attaquent et qui vous contestent le droit de diffuser les sermons publics de Mgr Lefebvre.

J'atteste ici que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X n'a pas la pleine propriété de ces sermons et de ces conférences publiques. En effet de 1971 à 1977, m'avait été confiée la responsabilité des enregistrements de tous les sermons et conférences de Monseigneur pour les archives du séminaire ; et Monseigneur m'avait donné l'autorisation de faire une copie de ces enregistrements pour mes archives personnelles avec la permission de faire connaître son enseignement.

Je voulais vous faire part de ce fait qui prouve que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X veut imposer un droit exclusif qu'elle n'a pas.

Cette attitude de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est désolante car elle devrait plutôt se réjouir de la diffusion des propos de Mgr Lefebvre pour le plus grand bien des âmes.

Soyez assuré de mes prières au saint Autel.

Abbé Philippe GUÉPIN

Abbé Philippe GUÉPIN
Chapelle du Christ-Roi
98, rue d'Allonville
44 000 NANTES

Nantes, le mardi 29 mars 2011

ÉDITIONS SAINT-RÉMY

Objet : Attestation

Cher Bruno,

Suite aux poursuites judiciaires menées à votre encontre par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, ce serait lâcheté de ma part de garder le silence. Je me dois de défendre la vérité mise à mal par ceux qui vous attaquent et qui vous contestent le droit de diffuser les sermons publics de Mgr Lefebvre.

J'atteste ici que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X n'a pas la pleine propriété de ces sermons et de ces conférences publiques. En effet de 1971 à 1977, m'avait été confiée la responsabilité des enregistrements de tous les sermons et conférences de Monseigneur pour les archives du séminaire ; et Monseigneur m'avait donné l'autorisation de faire une copie de ces enregistrements pour mes archives personnelles avec la permission de faire connaître son enseignement.

Je voulais vous faire part de ce fait qui prouve que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X veut imposer un droit exclusif qu'elle n'a pas.

Cette attitude de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est désolante car elle devrait plutôt se réjouir de la diffusion des propos de Mgr Lefebvre pour le plus grand bien des âmes.

Soyez assuré de mes prières au saint Autel.

Abbé Philippe GUÉPIN



Nous appelons les clercs et les fidèles à continuer à manifester leur soutien à l'abbé Schoonbroodt, à signer des déclarations publiques en sa faveur, à interroger leurs prêtres dans les prieurés, et à écrire à Mgr Fellay pour manifester leur indignation et souligner sa trahison de son propre consécrateur.

Nous publierons les lettres les plus significatives.

Au travail ! En traînant l'abbé Schoonbroodt devant les tribunaux, lui le dernier « excommunié » vivant des sacres de 1988, Mgr Fellay a franchi le Rubicon. Trop, c'est trop !

Réagissez ! Et agissez !

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>